

Circulaire n° DGOS/R1/2019/110 du 07 mai 2019 relative à la première délégation des crédits du fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés au titre de l'année 2019

07/05/2019

Ce texte délègue et répartit pour chaque région, au titre de l'année 2019, un montant de 47,2M€ de crédits FMESPP.